



La MGEFI, à votre écoute

**Besoin d'informations ou de renseignements,
n'hésitez pas à contacter
votre conseiller mutualiste
et à visiter le site de la MGEFI.**

Dans chaque région, une équipe de conseillers mutualistes vous oriente et vous aide dans vos démarches. Vous pouvez joindre votre conseiller mutualiste par tout moyen à votre disposition : messagerie électronique, courrier, téléphone. Vous pouvez également le rencontrer sur rendez-vous, ou lors des accueils sur les sites administratifs.

Pour connaître ses coordonnées, consultez notre site internet :

www.mgefi.fr

www.mgefi.fr

Grâce à ce site, vous avez accès à un ensemble de services : informations générales, liste des praticiens conventionnés, suivi de vos remboursements, téléchargement des imprimés utiles à la gestion de votre dossier personnel.

Enfin, si vous souhaitez un renseignement ou si vous vous posez des questions sur votre dossier, n'hésitez pas à nous écrire grâce à la rubrique « contacts » mise à votre disposition sur le site.

CENTRE DE CONTACTS

Du lundi au jeudi de 8h30 à 17h30
Le vendredi de 8h30 à 17h00

09 69 39 64 34

appel non surtaxé

MGEFI ASSISTANCE A DOMICILE

7j/7j-24h/24h

05 49 34 82 48

coût de la communication selon tarification France Télécom

- * **MAI (Impôts et Industrie et recherche)** RNM 341 230 381.
- * **MT (Comptabilité publique et Imprimerie nationale)** RNM 778 147 132.
- * **MDD (Douanes)** RNM 775 676 158.
- * **INSEE** RNM 775 666 266.
- * **MNEA (DGCCRF)** RNM 775 659 899.

Mutuelles régies par le Code de la mutualité.

Délai de renonciation : vous gardez pendant les 14 jours calendaires qui suivent la date de signature de votre bulletin d'adhésion, la possibilité de revenir sur votre décision en adressant à la MGEFI un courrier le précisant (bordereau de rétractation disponible sur le site www.mgefi.fr)